PECI-IDD-INF-FE-001 : version 2 - Crédit photo : Freepik

LIVRET DU PATIENT

FONDATION Charles Mion

AIDER SANTÉ

LES CLINIQUES DES MALADIES RÉNALES

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Accompagner les patients tout au long du parcours de soins

L'organisation de l'établissement est bâtie pour faciliter le parcours du patient. Elle intègre les compétences permettant un accompagnement et une prise en charge globale, de la prévention au traitement. La présence régionale sur plus de vingt sites pour un seul établissement, permet de garantir l'accès aux soins et de personnaliser le traitement, tout en s'appuyant sur une structure transversale de gestion facilitant la synergie des compétences.

Pôle Médical

Près de 30 médecins salariés et une vingtaine de médecins libéraux, organisés en antennes médicales par territoire de santé

Assure la prévention & le suivi de néphrologie ;

Constitue la Commission Médicale d'Établissement qui définit les orientations médicales et techniques de l'Établissement.

Pôle Soins Infirmiers

Plus de 300 infirmier(è)s, cadres de santé, coordinateurs, infirmier(è)s en pratique avancée, infirmier(è)s parcours, agents de service hospitaliers

Organise la prise en charge des patients ;

Accompagne le patient tout au long du parcours de soins ;

Assure la qualité, la continuité, la sécurité et la traçabilité des soins.

Pôle Ressources Matérielles

Service Technique et Service Patrimoine et Sécurité

Assure confort et sécurité des patients ;

Garantit le bon fonctionnement des équipements biomédicaux (maintenance et assistance technique) et des infrastructures ;

Assure le suivi des constructions et travaux et les relations prestataires.

FONDATION Charles Mion
AIDER SANTÉ
LES CLINIQUES DES MALADIES RÉNALES
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Conseil d'Administration [1]
Bureau du Conseil d'Administration
Direction Générale

Pôle Admissions / Soins Support

Assistant(e)s sociales(aux), diététicien(ne)s, psychologues salariés et professionnels libéraux

Assure l'accompagnement social et psychologique des patients et de leur accompagnant dans tous les domaines de leur vie impactés par la maladie ;

Assure l'administration ;

Assure l'éducation et le suivi nutritionnel individuel.

Services Administratifs

Gèrent les équipes et les moyens mis à disposition des services pour le bon fonctionnement de l'établissement ;

Regroupent les services Accueil, Communication, Comptabilité, Contrôle de Gestion, Facturation, Formation, Gestion Financière, Management de projets, Qualité, Ressources Humaines, Secrétariats médicaux, Système d'Information.

Pôle Pharmacie & Laboratoire Hygiène-Environnement

Délivre les médicaments conformément à la prescription médicale sur le lieu de traitement du patient ;

Garantit la conformité et la traçabilité du circuit du médicament ;

Réalise les protocoles de surveillance et de contrôle de conformité des liquides de dialyse.

AIDER SANTÉ PERFUSION

Prestations de santé à Domicile

AIDER SANTÉ FORMATION

Organisme de formation

Les instances

Les instances, comités et commissions réglementaires ainsi que les groupes de travail associés, sont constitués des différentes parties prenantes internes ou externes à l'établissement. Ils ont pour vocation de coordonner, réguler et impulser des actions sur des thématiques dédiées, en cohérence avec les besoins, les contraintes médicales et réglementaires, l'éthique, les niveaux de qualité exigés et les orientations nationales.

- La Commission Médicale d'Établissement (CME) et les groupes de travail associés :
  - Le Comité de Lutte contre les Infections Associées aux Soins (CLIAS)
  - La Commission du Médicament et des Dispositifs Médicaux Stériles (COMEDIMS)
  - La Commission Médico-Technique (COMET)
  - Le Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD)
  - Le Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition (CLAN)
  - La Commission Éthique
  - Le Comité de Sécurité Transfusionnelle et d'Hémovigilance (CSTH)
- La Commission des Soins infirmiers
- Le Comité de pilotage Qualité/Gestion des Risques
- La Commission des Usagers (CDU)
- Le Comité d'Identitovigilance (CIV)
- Le Comité de pilotage Éducation Thérapeutique des Patients
- Le Département d'Information Médicale (DIM)
- Le Comité de pilotage Sécurité
- La Commission Scientifique
- Le Comité de pilotage Biologie

(1) Il est composé de quatre collèges : collège des fondateurs, collège des personnalités qualifiées, collège des patients, collège des partenaires institutionnels.

Favoriser l'accès aux soins

L'établissement de santé régional, a été fondé en 1971 à l'initiative du Professeur Charles Mion, qui a implanté les techniques de traitement de l'Insuffisance Rénale Chronique à domicile en Languedoc-Roussillon.

L'esprit d'innovation, l'accessibilité, la qualité des soins et le maintien de la qualité de vie des patients ont motivé cette initiative et sont restés la base des valeurs fondatrices sur lesquelles l'établissement appuie son développement.

L'établissement a été déclaré ESPIC (Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif) en 2010 **et s'est transformé en Fondation Reconnue d'Utilité Publique par décret du 11 mars 2021.**

S'adaptant aux besoins des patients et de leur famille, la Fondation Charles Mion - AIDER Santé intègre aujourd'hui toutes les modalités de dialyse en autonomie ou en partenariat, de telle sorte que les patients ont accès sur chaque territoire à toutes les modalités de traitement. Les consultations de néphrologie sont également développées afin de favoriser le dépistage et la prévention.

La Fondation Charles Mion - AIDER Santé accompagne aujourd'hui près de 40% des patients en Insuffisance Rénale Chronique sur le territoire ex Languedoc Roussillon (Occitanie).

Au cours de ces années d'expérience, l'établissement a intégré l'ensemble des professionnels lui permettant d'accompagner le patient au mieux tout au long de son parcours de soin : **Soins support** (assistant(e)s sociales, psychologues, diététicien(ne)s, kinésithérapie, hypno-analgésie, art créatif, éducation thérapeutique), **Pharmacie à Usage Intérieur**, support **logistique** (livraison de médicaments et matériel, maintenance des équipements…), **laboratoire** d'analyse des eaux, **qualité**…

Aujourd'hui, la Fondation propose différentes prestations de santé et des services en adéquation avec les besoins des patients :

- **AIDER SANTÉ LES CLINIQUES DES MALADIES RÉNALES :** Dépistage et prévention de néphrologie, traitement de suppléance de l'Insuffisance Rénale Chronique.
  Un secteur dédié au domicile a été créé au sein de la Fondation, constitué d'une équipe de spécialistes. Il s'agit d'**AIDER SANTÉ Dialyse à Domicile** ;
- **AIDER SANTÉ PERFUSION**, pour la perfusion à domicile ;
- **AIDER SANTÉ FORMATION**, centre de formation enregistré comme organisme pouvant dispenser des actions de Développement Professionnel Continu.

La Fondation Charles Mion - AIDER Santé est partenaire de nombreux établissements de santé publics et privés, EHPAD[1], SSR[2], associations de patients (France Rein, Renaloo). Elle collabore aussi avec d'autres acteurs du secteur de la santé au niveau national. L'établissement s'implique dans les objectifs nationaux d'amélioration de la prise en charge des patients : faciliter l'accès à la greffe, diminuer les arrivées en urgence, développer les actions de prévention et le traitement à domicile, faciliter le transport de patients, aider à la prise en charge en EHPAD[1], en SSR [2]…

Valeurs :

- Accompagnement
- Engagement
- Partage
- Innovation

Missions :

- Prévenir et aider à mieux vivre la maladie
- Améliorer le traitement de l'insuffisance rénale
- Favoriser l'accessibilité aux soins

[1] EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
[2] SSR : Soins de Suite et de Réadaptation

Personnaliser l'accompagnement et la prise en charge grâce à une offre globale et complète de proximité

La prévention, l'installation du traitement à domicile, le réseau des unités de soins de proximité, l'accès à la greffe et les soins de support, permettent de proposer au patient une prise en charge personnalisée et adaptée à son parcours de santé et de vie. La modalité de traitement la plus pertinente est décidée collégialement entre équipes soignantes, équipes supports et patients.

Dépistage et prévention

La Fondation Charles Mion - AIDER Santé développe les **consultations de néphrologie** sur le territoire, afin d'améliorer la prévention et de préserver les patients suivis. Les **actions de dépistage** permettent de porter un diagnostic précoce d'insuffisance rénale et de ralentir la progression de la maladie, pour retarder le début du traitement de suppléance. Une **prise en charge globale et pluridisciplinaire** facilite cette démarche grâce aux professionnels des soins de support, intégrés à la Fondation Charles Mion - AIDER Santé : service diététique, service social, service psychologie.

L'établissement s'appuie aussi sur les Infirmièr(e)s de Pratique Avancée (IPA), intégrées au fonctionnement, pour accompagner le parcours patient dédié "prévention". Les IPA dotées d'une délégation de soins plus importante, complètent et secondent le corps médical pour un accompagnement rapproché et individualisé.

Des Infirmièr(e)s Parcours interviennent également pour garantir la coordination et la continuité du parcours en lien avec tous les acteurs de la prise en charge du patient, en interne comme en externe.

Accueil Orientation Éducation

Les services d'orientation par territoire accueillent les patients nouvellement pris en charge pour un traitement de suppléance. Cette phase correspond à une stabilisation médicale et donne lieu à :

- une analyse des paramètres sociaux et médicaux, par une équipe pluriprofessionnelle ;
- une information globale auprès du patient et de son entourage sur l'insuffisance rénale chronique, ses retentissements et les alternatives thérapeutiques ;
- la présentation d'une proposition de traitement en adéquation avec son projet de vie ;
- l'amorçage des démarches paramédicales et/ou sociales, si nécessaire.

Il s'agit de mettre en place un projet personnalisé de soins (comprenant l'Éducation Thérapeutique) et de proposer au patient la modalité de traitement la plus adaptée.

Selon la modalité préconisée, le patient sera ensuite accueilli dans une phase d'éducation. Les gestes principaux pour ses séances de dialyse lui seront ainsi enseignés et il sera accompagné le temps nécessaire pour préserver son autonomie.

Application SY-NEPHRO

La Fondation Charles Mion - AIDER Santé propose également un suivi au travers d'une interface numérique SY-NEPHRO, première application numérique santé spécialisée en Néphrologie. Cette application est portée par SY-NORIS, développeur de solutions et d'interfaces numériques santé, en collaboration avec la Fondation.

SY-NEPHRO, a vocation à faciliter le suivi et la coordination de la prise en charge aussi bien avec les équipes de soins de l'établissement qu'avec les professionnels de santé de l'environnement du patient que ce dernier souhaitera associer : médecin traitant, infirmier libéral, proches, aidants. La solution facilite également l'accès aux résultats d'analyses biologiques, le suivi du parcours de prévention. Par ailleurs, cette application contribue, en amont, au dépistage précoce des maladies rénales permettant la création de passerelles ville-hôpital. Dans le respect du parcours de soins coordonné, le patient est ainsi orienté dans un parcours de prévention, via l'application, dès détection par le biologiste de signes de maladie rénale.

SY-NEPHRO

Le traitement de suppléance à l'insuffisance rénale chronique

L'accès à la greffe :

Pour les patients éligibles à la transplantation rénale et dont c'est le choix, la Fondation Charles Mion - AIDER Santé fera de l'accès à la greffe sa priorité. Les équipes de l'établissement accompagneront les patients dans le processus, de l'information au bilan de pré-transplantation. Les étapes de l'inscription à la greffe seront suivies par les équipes de transplantation. Un suivi de néphrologie sera ensuite mis en place et réalisé par le CHU (Centre Hospitalier Universitaire) et/ou par la Fondation Charles Mion - AIDER Santé.

La dialyse : 2 grandes techniques de dialyse existent

L'hémodialyse :

Au cours d'un traitement par hémodialyse, le sang du patient circule à l'extérieur du corps, grâce à un appareil de dialyse et est acheminé dans un rein artificiel, le dialyseur. Ce dernier se compose de deux compartiments séparés par une membrane semi-perméable, l'un étant alimenté par le sang, l'autre par un liquide de dialyse déterminé. Les déchets toxiques et l'eau en excès vont passer du sang vers le liquide de dialyse à travers la membrane.

Trois modes de réalisation se déclinent de l'hémodialyse :

• **L'hémodialyse hebdomadaire :** Elle se pratique 3 fois par semaine, durant 4h. Cette technique peut se pratiquer en unité ou à domicile, le matin, l'après-midi ou en soirée.

• **L'hémodialyse quotidienne :** Elle consiste à la réalisation de séances de dialyse quotidiennes de 2h à 2h30. Elle offre une certaine flexibilité et facilite l'intégration du traitement dans la vie quotidienne (vie professionnelle, déplacement, modulation des horaires…). L'épuration, plus fréquente, est plus douce, la rendant plus proche de la fonction physiologique d'un rein natif ou transplanté.

• **L'hémodialyse Longue de nuit :** Cette technique se pratique uniquement en unité. Consistant à une épuration 3 fois par semaine, durant 8h, les séances sont réalisées la nuit. Egalement plus douce de par la durée des séances, elle génère moins de fatigue et facilite le maintien d'une activité professionnelle.

La Dialyse Péritonéale :

Dans cette technique, le péritoine (c'est-à-dire la membrane qui tapisse la cavité abdominale) est utilisé comme membrane semi-perméable, et la solution de dialyse est introduite dans l'abdomen par l'intermédiaire d'un cathéter. La solution se charge des déchets et de l'eau en excès provenant du sang. Cette solution doit être changée à intervalles réguliers. Cette technique se pratique exclusivement à domicile ou en EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour les Personnes Âgées Dépendantes).

Deux modes de réalisation se déclinent de la dialyse péritonéale :

• **La Dialyse Péritonéale Automatisée (DPA) :** L'utilisation d'un cycleur permet d'assurer automatiquement l'épuration durant le sommeil du patient, en séances de 8h à 12h.

• **La Dialyse Péritonéale Continue Ambulatoire (DPCA) :** La cavité péritonéale est en permanence remplie de dialysat, qui est renouvelé plusieurs fois dans la journée. La DPCA s'effectue manuellement et consiste à 3 ou 4 échanges d'environ 30 minutes chacun. Le patient peut ainsi mener une activité normale entre les échanges.

Selon la technique, les attentes et besoins du patient et préconisations de l'équipe médicale, plusieurs modalités de réalisation sont envisageables :

• **À domicile :**

Le traitement à domicile est la compétence historique de la Fondation Charles Mion - AIDER Santé, pour laquelle l'établissement dispose d'une expertise éprouvée. Pour ces traitements, l'établissement est le point d'entrée unique des patients, assurant la coordination et le suivi médical grâce à des équipes mobiles, composées de différents services spécialisés et de compétences diverses. Le patient bénéficiera :

- Des coordinateurs experts de la dialyse à domicile
- D'infirmiers spécialisés et d'une surveillance médicale (formation, consultation et conseil, suivi, bilans)
- D'un accompagnement personnalisé (assistant(e)s sociaux(ales), diététicien(ne)s, psychologues)
- D'une installation à domicile (intégrant les aspects logistiques) accompagnée d'une astreinte médicale et technique 24h/24
- D'un service de pharmacie, garant du circuit du médicament, et d'un service de livraison adaptée

• **En unité d'autodialyse :**

Ces unités accueillent les patients qui, suite à une période de formation, sont en mesure d'assurer eux-mêmes tous les gestes nécessaires à leur traitement.

• **En unité de dialyse médicalisée :**

Ces unités accueillent les patients qui ont besoin d'une présence soignante renforcée et d'une présence médicale non continue pendant la séance.

• **En centre :**

Les centres accueillent les patients pour lesquels une présence médicale est requise durant la totalité de la séance.

L'hospitalisation de néphrologie

Simultanément à l'ouverture d'une unité de dialyse à la Clinique Saint Jean à Saint-Jean-de-Védas (34) par la Fondation, un service d'Hospitalisation de néphrologie a été crée en octobre 2020.

La prise en charge et les soins des patients y sont assurés par l'équipe médicale de néphrologues de la Fondation qui coordonne également la prise en charge multidisciplinaire en lien avec les spécialistes de la clinique (chirurgiens vasculaires, diabétologues, cardiologues, réanimation/soins continus..). Les médecins sont accompagnés des soignants de la clinique.

Le service d'hospitalisation de Néphrologie comporte 10 lits d'hospitalisation. Il prend en charge, en hospitalisation complète, les patients présentant une insuffisance rénale aiguë, maladie glomérulaire et pouvant nécessiter une biopsie rénale, une maladie rénale chronique et ses complications, les patients hémodialysés chroniques ou en dialyse péritonéale présentant une pathologie intercurrente, les troubles hydro-électrolytiques.

La qualité et la sécurité intégrées comme une priorité

Politique qualité

La sécurité, la satisfaction des patients et la qualité des soins sont nos priorités et s'inscrivent dans une démarche intégrée d'amélioration continue.
Les engagements pris au sein de notre politique qualité sont :

- Impliquer les usagers dans la démarche d'amélioration continue de la qualité ;
- Assurer le respect des droits des patients et offrir des soins personnalisés au plus près de leurs attentes et de celles de leur entourage ;
- Prendre en compte et mettre en œuvre des actions visant à améliorer la prise en charge de la douleur des patients ;
- Garantir le strict respect des mesures d'hygiène et prévenir les infections associées aux soins ;
- Faire du retour d'expérience le fondement de notre culture qualité et sécurité des soins, en s'appuyant sur la pluriprofessionnalité et l'expérience des équipes ;
- Intégrer la gestion des risques, par l'analyse systématique des incidents survenus et la mise en place d'actions préventives face à des risques potentiels identifiés en amont.

La culture qualité repose sur l'implication de tous les acteurs de la prise en charge dans la démarche d'amélioration continue, sur l'évolution des pratiques et les évaluations internes, l'analyse et la circulation de l'information.

Parallèlement, un dispositif d'évaluation externe menée par la Haute Autorité de Santé (HAS) permet également de conforter notre démarche interne et de certifier notre établissement.

Le rapport de certification de la Fondation Charles Mion - AIDER Santé est disponible et consultable sur le site internet de l'HAS : www.has-sante.fr.

L'expérience patient & implication des usagers

L'établissement veille à la prise en compte et à la valorisation de l'expérience du patient au sein de ses pratiques et en vue d'une amélioration permanente. Les patients sont représentés au sein du Conseil d'Administration et l'implication des Associations de patients, Représentants des Usagers et Amicale des patients, permettent à tous les patients de contribuer à l'organisation de l'établissement, de proposer des axes d'amélioration, d'être consultés sur les projets de l'établissement impactant la prise en charge. De nombreuses actions externes sont menées en partenariat avec les associations de patients (journée des aidants, actions de dépistage...).

Par ailleurs, l'établissement soutient les initiatives permettant l'intégration des savoirs expérientiels des patients avec des Patients « Experts » et des soignants formés.
Enfin l'établissement développe le recueil de l'expérience patient, au sens large, à savoir leur perception sur la qualité de leur parcours de soins, leur satisfaction, l'impact des soins sur leur qualité de vie. Ces éléments viennent implémenter les plans d'actions en faveur de l'amélioration continue et dans une optique participative.

La lutte contre les infections associées aux soins

Une infection est dite associée aux soins (IAS) si elle survient au cours ou au décours de la prise en charge (diagnostique, thérapeutique, palliative, préventive ou éducative…) d'un patient, et si elle n'était ni présente ni en incubation au début de la prise en charge. Les IAS comprennent les infections nosocomiales (contractées dans un établissement de santé) et couvre également les soins réalisés en dehors des établissements de santé. Diminuer ce risque et assurer à chaque patient une qualité des soins est une priorité au sein de l'établissement.
Des actions d'évaluation sont régulièrement menées pour s'assurer de la conformité de nos pratiques et du respect de nos protocoles d'hygiène internes.

Le comité de lutte contre les infections liées aux soins définit un programme d'actions pour l'amélioration de la qualité des soins en matière d'hygiène, de prévention du risque infectieux et du bon usage des antibiotiques. Responsable de la mise en œuvre de cette politique, il est assisté par l'équipe opérationnelle d'hygiène menant des actions de terrain au plus près des équipes grâce à un réseau de Correspondants en Hygiène.
Les patients dialysés sont acteurs du soin et de la prévention du risque infectieux. Régulièrement des campagnes de sensibilisation et de bonnes pratiques sont organisées dans les unités à leur intention.

Les dispositifs de vigilance et les événements indésirables associés aux soins

La Fondation Charles Mion - AIDER Santé veille à la prévention, à l'analyse et au traitement des risques éventuels ou survenus lors de votre prise en charge grâce à un dispositif de déclarations et d'analyses internes d'événements indésirables ainsi que de vigilances spécifiques à chaque domaine :

- **Pharmacovigilance** : Surveillance des médicaments et de la prévention du risque d'effets indésirables résultant de leur utilisation, que ce risque soit potentiel ou avéré.
- **Matériovigilance** : Surveillance, évaluation, prévention et gestion des incidents ou des risques d'incidents résultant de l'utilisation des dispositifs médicaux.
- **Infectiovigilance** : Surveillance des incidents liés aux infections associées aux soins.
- **Aquavigilance** : Surveillance des incidents liés à l'eau de dialyse (eau produite par le traitement d'eau ou par les générateurs de dialyse).
- **Hémovigilance** : Prévention, recueil et évaluation d'effets indésirables lors de la transfusion d'un produit sanguin.
- **Identitovigilance** : Surveillance et gestion des risques et erreurs liés à l'identification des patients.

Aider à mieux vivre la maladie

Éducation thérapeutique, accompagnement social et psychologique, kinésithérapie, diététique, activité physique adaptée, hypno-analgésie, art créatif, sont autant de services qui font parties intégrantes des soins prodigués aux patients qui le souhaitent pour améliorer leur qualité de vie.

L'engagement contre la douleur

Au sein de notre Établissement, nous nous engageons à prendre en charge votre douleur. Prévenir, traiter ou soulager votre douleur, c'est possible. Le CLUD, Comité de Lutte contre la Douleur, est l'instance qui assure le développement des moyens de lutte contre la douleur, en collaboration avec le COMEDIMS (Comité du Médicament et des Dispositifs Médicaux Stériles).

Prévenir, évaluer et traiter la douleur

Nos équipes soignantes sont formées à la prise en charge de la douleur physique et/ou psychique, qui est une des priorités de notre Fondation. Nous mettons tout en œuvre pour la prévenir, l'évaluer, et la soulager par des techniques innovantes, médicamenteuses et non médicamenteuses telles que l'hypno-analgésie. Parlez-en aux équipes soignantes, médicales et paramédicales, elles sont là pour vous écouter et vous soulager.

Le contrat d'engagement contre la douleur est disponible sur notre site internet www.aidersante.com.

Des soins support pour un parcours de soins personnalisé

En complément des traitements médicaux spécifiques de l'insuffisance rénale, la Fondation Charles Mion - AIDER Santé propose un accompagnement global en mettant à disposition des patients et de leur entourage des soins et des soutiens permettant d'améliorer leur qualité de vie, de la prévention à la suppléance.

Il s'agit de prendre soin de la personne malade (sur le plan physique, psychologique, social...) et non uniquement de prendre en charge sa maladie. Les soins de support sont complémentaires des traitements curatifs ou palliatifs et interviennent dans la prise en charge des conséquences de la pathologie et de ses traitements sur le patient et sur sa vie quotidienne.

Pour ce faire, la Fondation s'est entourée de différents professionnels des soins de support dans les domaines :

- de l'accompagnement social et psychologique,
- de la nutrition et de la diététique,
- de l'activité physique adaptée.

Ces services interviennent sur l'ensemble du territoire de façon à pouvoir proposer un accompagnement personnalisé de qualité.

Outre ces ressources proposées, les patients et leur entourage, selon leurs besoins et leur état de santé, peuvent nécessiter un recours à d'autres compétences comme les services de gériatrie, plaies et cicatrisations, des services d'hospitalisation à domicile, les équipes mobiles et services de soins palliatifs…

En ce sens, la Fondation formalise des liens avec des équipes ou des professionnels présents dans les territoires de santé en définissant les modes de coopération les plus adaptés.

La place de l'entourage

La survenue ou l'irruption d'une maladie qui plus est chronique, vient bouleverser un équilibre de vie. L'annonce du diagnostic constitue notamment une étape décisive, susceptible de provoquer une véritable rupture dans l'environnement familial. Elle peut être vécue différemment par le patient et par ses proches, et engendrer des sentiments contradictoires (déni, sidération, sentiment d'injustice, incompréhension...) entre les membres d'une même famille.

L'implication du conjoint et/ou de l'entourage proche du patient dialysé se traduit par la prise en charge d'activités quotidiennes, mais également par « le partage des craintes et des angoisses ».

Les soignants et professionnels des soins de support sont à la disposition de l'entourage et des proches, pour échanger et écouter.

Des ateliers spécifiques sont organisés sous forme de rencontres, journées permettant d'échanger également avec d'autres personnes en situation similaire.

L'éducation thérapeutique pour un projet personnalisé de soins

Partie prenante du projet personnalisé de soins, le patient est invité à participer à des actions d'éducation thérapeutique individuelles ou collectives. Parallèlement, des actions d'éducation à la santé sont menées tout au long de la prise en charge.

Le principal objectif est d'aider les patients à mieux connaître la maladie rénale et ses traitements pour améliorer leur vie quotidienne.

Si le patient accepte d'y participer, le programme est destiné à renforcer ses connaissances et ses compétences pour mieux gérer le traitement, faire face aux situations difficiles et mieux vivre avec la maladie. Il se compose :

- D'entretiens individuels pour discuter avec l'équipe soignante de ses attentes, de ses besoins, de ses difficultés et de ses projets ou priorités ;
- D'ateliers collectifs sur différents thèmes pour partager avec d'autres patients ses expériences et ses préoccupations.

La participation au programme ne modifie en rien la prise en charge habituelle de la maladie et le patient est libre de l'arrêter quand il le souhaite.

Les équipes soignantes sont à la disposition et à l'écoute du patient pour en discuter. Les ateliers collectifs proposés actuellement sont :

« Gérer mes Médicaments », « Le Potassium » « Les Boissons », « Prendre soin de ma Fistule », « Prendre soin de mon Cathéter », « Art Créatif »
« Comment vivre avec ? », , « Main dans la main pour des soins plus sûrs », « Eh… si on bougeait ! », « A chacun son choix », « Mon anticoagulant »
« La dialyse : je découvre et je m'organise », « Entourage », « Mes Reins, j'en prends soins », « Greffe », « Mettre des mots sur les maux », « Phosphore », « Détente ».

Respecter vos droits

L'article L. 1111-1 du Code de la Santé Publique précise que « Les droits reconnus aux usagers s'accompagnent des responsabilités de nature à garantir la pérennité du système de santé et des principes sur lesquels il repose ». Autrement dit, la stabilité de notre système de santé repose effectivement, d'une part, sur des droits reconnus au patient et à son entourage, mais également, d'autre part, sur des obligations, au titre desquelles figure le respect des professionnels.

Accès à votre dossier

Notre établissement dispose d'un programme de gestion informatisée, destiné à gérer votre dossier, dans le plus strict respect du secret médical. Votre dossier papier peut être conservé chez un hébergeur agréé conventionné avec la Fondation Charles Mion - AIDER Santé.

Vous pouvez avoir accès directement et personnellement aux informations contenues dans votre dossier en adressant un courrier au représentant légal de l'établissement. Votre dossier pourra être consulté sur place ou sa copie pourra vous être envoyée, moyennant les frais limités au coût de reproduction et d'envoi, dans le respect des délais prévus par la loi.

Votre dossier est conservé pendant une durée minimale de 30 ans en cas de transfusion, à compter de votre dernier séjour et dernière consultation.

Personne de confiance

Vous êtes majeur, vous pouvez si vous le souhaitez, désigner une « Personne de Confiance » que vous choisissez librement dans votre entourage. Cette personne sera consultée dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté ou de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Elle peut également vous accompagner tout au long de la prise en charge.

Directives anticipées

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite, appelée « Directives Anticipées », afin de préciser ses souhaits quant à sa fin de vie, prévoyant ainsi l'hypothèse où elle ne serait pas, à ce moment-là, en capacité d'exprimer sa volonté.

Survenue d'Événements Indésirables associés aux soins

Un « évènement indésirable » est un évènement non souhaité et inattendu qui peut affecter la santé d'une personne. Il peut être lié à la manipulation ou la consommation d'un produit, d'une substance ou survenir lors d'un acte de soin à but diagnostique, thérapeutique ou préventif.

En tant que patient, vous pouvez participer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité du système de santé en signalant sur le site internet www.signalement-sante.gouv.fr, les événements sanitaires indésirables.

Les Événements Indésirables Graves (ou EIG, entraînant une mise en jeu des fonctions vitales, des risques de séquelles…) sont soumis à des obligations réglementaires de signalement et d'analyse par les professionnels de santé. La Fondation Charles Mion - AIDER Santé réalise ces déclarations le cas échéant et organise l'analyse dans le cadre de sa démarche de gestion des risques.

Respect des droits des patients et espace éthique

L'établissement adhère à l'Espace Éthique Occitanie ayant pour vocation de promouvoir et diffuser les valeurs d'une culture éthique. Il s'agit aussi de favoriser le développement de la formation des professionnels de santé ainsi que de la recherche en éthique, encourageant l'ancrage de cette réflexion dans les pratiques professionnelles. Les soignants sont donc en mesure d'être éclairés dans des situations complexes.

La Commission des Usagers

La Commission des Usagers (CDU) est chargée de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de leur accueil et de leur prise en charge.

Les usagers peuvent s'ils le souhaitent, faire part oralement de leurs remarques auprès de l'ensemble des services de l'établissement.

En cas d'impossibilité du service de donner une réponse apportant satisfaction, une réclamation écrite peut être adressée à : Fondation Charles Mion - AIDER Santé – Direction Générale – 787, rue de Valsière – 34790 Grabels.

Tout courrier reçu fera l'objet d'une réponse écrite dans les meilleurs délais, conformément à la procédure de gestion des plaintes et réclamations de l'établissement.

L'usager aura la possibilité de saisir le médiateur médical et non médical de la CDU. Il pourra se faire accompagner, pour la rencontre avec le médiateur, d'un représentant des usagers membres de la Commission des Usagers. Les coordonnées des Représentants des Usagers figurent dans la page Contacts du livret d'accueil.

Associations

La Fondation Charles Mion - AIDER Santé est en relation avec les associations bénévoles qui assistent les patients souffrant d'insuffisance rénale chronique. Sur simple demande à France Assos Santé, à France Rein ou à Renaloo, les coordonnées des personnes à contacter vous seront communiquées.

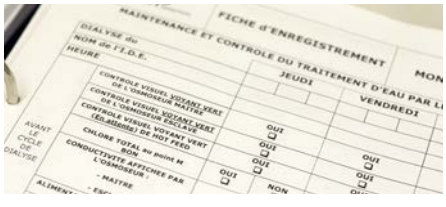

La protection des données à caractère personnel

Ces informations vous sont communiquées conformément aux textes suivants :
- Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (Ci-après RGPD).
- Loi du 6 janvier 1978 « informatique et liberté » modifiée par la loi du 20 juin 2018 et l'ordonnance du 12 décembre 2018.
- Code de la santé publique.

Responsable de traitement

La Fondation Charles Mion - AIDER Santé, en tant qu'établissement de santé est juridiquement responsable du traitement de vos données personnelles. C'est pourquoi, la Fondation s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir en toute circonstance leur confidentialité.

Types de données personnelles collectées et traitées

Dès votre admission et tout au long de votre prise en charge, de nombreuses informations vous concernant sont recueillies par les équipes pluri-professionnelles, sous réserve de votre consentement.

Elles sont de plusieurs natures :

• Données relatives à votre identification : Vos données de santé sont référencées à l'aide de votre Identifiant National de Santé (INS) et traitées dans un fichier informatisé géré par la Fondation Charles Mion - AIDER Santé.
Ce traitement a pour finalité de permettre votre identification certaine, en vue d'assurer votre prise en charge dans les meilleures conditions. Il peut vous être demandé de présenter un titre d'identité. Une copie de ce document sera conservée par l'établissement dans des conditions de sécurité réglementées.
Vous ne disposez pas en revanche du droit de vous opposer au référencement de vos données de santé à l'aide de l'INS (cf. article R. 1111-8-5 du code de la santé publique).

• Données relatives à votre situation administrative.

• Données de santé (cliniques, biologiques et génétiques) : vos antécédents médicaux, vos comptes rendus de consultation et d'hospitalisation, vos données de traitement, les résultats des divers examens effectués dans le cadre du soin et de votre suivi, etc.

• Données relatives à votre situation sociale, familiale et professionnelle.

Finalités

Nous collectons et utilisons uniquement les données personnelles nécessaires aux diagnostics médicaux et à la prise en charge sanitaire ou sociale en garantissant le respect des principes de minimisation des données.

Qui a accès à vos données ?

Les données collectées sont destinées aux professionnels habilités de notre établissement, ainsi qu'aux organismes, sous-traitants, et administrations avec lesquels la Fondation Charles Mion - AIDER Santé est en relation pour l'exécution de son activité.
Chaque professionnel n'a accès qu'aux seules informations qui lui sont nécessaires pour assurer sa mission, dans le périmètre et les limites de son champ d'activité professionnelle, et aux seules fins de répondre aux besoins et demandes des patients, en fonction de leur situation et de leur état de santé.
Sous réserve de votre consentement, l'équipe de soins peut également être amenée à partager vos données avec d'autres professionnels ne faisant pas partie de l'équipe de soins afin de disposer d'une expertise complémentaire. Des applications sécurisées pourront être utilisées dans le cadre du suivi coordonné de votre prise en charge.

Bases juridiques

Le traitement de vos données personnelles a pour base juridique :
• Le respect d'obligations légales et réglementaires : tenue du dossier médical, facturation, comptabilité.
• Votre consentement : photographie, gestion des cookies, partage d'informations hors équipe de soin, animation et communication relative à notre établissement.
• La poursuite d'une mission d'intérêt public : le traitement de vos données de santé est autorisé et ce, sans consentement préalable de l'utilisateur, s'il poursuit notamment une finalité d'appréciation médicale : soins, diagnostics et médecine préventive.
• L'intérêt légitime : la prise de rendez-vous.

Durée et conservation

Votre dossier patient est conservé en principe pendant 20 ans à compter de la date de votre dernier séjour dans l'établissement.
Dans tous les cas, si la personne titulaire du dossier décède moins de dix ans après son dernier passage dans l'établissement, le dossier est conservé pendant une durée de dix ans à compter de la date du décès.
Ces délais sont suspendus par l'introduction de tout recours gracieux ou contentieux tendant à mettre en cause la responsabilité médicale de l'établissement de santé ou de professionnels de santé à raison de leurs interventions au sein de l'établissement.

Concernant les données relatives aux transfusions sanguines, visées à l'annexe I de la directive 2005/61 du 30 septembre 2005, elles sont conservées pendant une durée de 30 ans sur un support approprié et lisible, afin d'assurer la traçabilité.

Hébergement de vos données de santé

Nous nous efforçons de mettre en place toutes précautions utiles, mesures organisationnelles et techniques appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté pour préserver la confidentialité et la sécurité des données personnelles traitées via votre dossier médical et empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, détruites ou que des tiers non autorisés y aient accès. Pour plus d'information concernant l'hébergement de vos données de santé, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse suivante : DPO@aidersante.com.

Quels sont vos droits et comment les exercer ?

Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le Règlement européen sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement, et de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).
Vous disposez également, dans les conditions prévues par la réglementation applicable, d'un droit de vous opposer à tout moment.
Vous disposez enfin de la faculté de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès.
Dans les conditions prévues par la réglementation applicable, ces droits peuvent être exercés auprès de la Fondation Charles Mion - AIDER Santé.
Vous pouvez accéder aux informations figurant dans votre dossier médical en suivant la procédure légale prévue à l'article L 1111-7 du Code de la Santé Publique - CSP.
Pour toute question relative à la protection de vos données ou pour exercer vos droits, vous pouvez vous adresser directement à la Fondation Charles Mion - AIDER Santé par courrier à l'adresse suivante : 787, rue de la Valsière, 34790 GRABELS ou contacter le Délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse suivante : DPO@aidersante.com.
En cas de difficultés en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez également saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) d'une réclamation.

La charte de la personne hospitalisée

Annexe à la circulaire DHOS 2006/90 du 2 mars 2006, relative aux droits essentiels de la personne hospitalisée.

Le document intégral en plusieurs langues et en braille est accessible sur le site internet www.sante.gouv.fr. Il peut être obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

Principes généraux

Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement, après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement, pour exprimer ses griefs et demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité doit être préservée ainsi que sa tranquillité.

Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, médicales et sociales qui la concernent.

La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une Commission Des Usagers (CDU) veille, notamment, au respect des droits des usagers.

Un consentement spécifique est prévu, notamment pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

Le document intégral (en plusieurs langues et en braille) de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site internet www.sante.gouv.fr. Il peut également être obtenu sur simple demande, gratuitement, auprès de la Direction ou de la Commission Des Usagers.

Vos devoirs pour veiller au bien-être de tous les usagers

Règles de vie interne

Afin de ne pas gêner les soins et pour le bien de tous, il est souhaitable de respecter :
- les consignes médicales qui vous seront données,
- le fonctionnement des locaux où vous êtes pris en charge, selon la signalétique et les indications des professionnels,
- les consignes de sécurité et de fonctionnement qui vous seront indiquées.

Il vous est rappelé :
- que vous êtes responsable des dégradations que vous pourriez occasionner sur le matériel et le mobilier de l'établissement,
- que vous devez respecter les horaires des séances et prévenir en cas de retard ou d'absence,
- que vous avez un devoir d'information envers votre médecin pour lui permettre de disposer des indications nécessaires pour délivrer les soins requis,
- qu'il est interdit de fumer et de « vapoter » dans les locaux,
- que les animaux ne sont pas autorisés à l'exception des chiens-guides d'aveugle.

Laïcité :
L'établissement de santé respecte les croyances et convictions des personnes accueillies. Toutefois, l'expression des convictions religieuses ne doit porter atteinte ni au fonctionnement du service, ni à la qualité des soins, ni aux règles d'hygiène, ni à la tranquillité des autres personnes hospitalisées et de leurs proches. Tout prosélytisme est interdit, qu'il soit le fait d'une personne hospitalisée, d'un visiteur, d'un membre du personnel ou d'un bénévole.

Effets personnels :
Des vestiaires fermant à clé sont accessibles dans chaque unité de soins pour vos effets personnels. Nous vous conseillons de laisser à votre domicile vos objets de valeur. La Fondation ne pourrait en aucun cas être tenue responsable en cas de vol ou de perte.

Prestations et tarifs :
Chaque structure est aménagée, en fonction de son implantation et de son système de fonctionnement, pour vous apporter le confort et la convivialité nécessaires à un traitement de qualité. Dès lors que vous êtes assuré social et pris en charge à 100%, les frais liés à votre traitement par dialyse sont financés par l'Assurance Maladie. Aucun supplément ne vous sera demandé s'il est effectué en unité.

Hébergement :
L'activité est exclusivement ambulatoire et ne propose pas d'hébergement.

Alimentation :
La collation est un moment important qui rythme la séance. Les conditions d'hygiène à respecter pour le bien de chacun et de tous ne permettent pas d'accepter d'apporter en salle de dialyse de la nourriture et des boissons de l'extérieur, à fortiori alcoolisées. Si la collation proposée par la Fondation n'est pas suffisante ou ne vous convient pas, nous vous invitons à nous l'indiquer pour l'améliorer. Par ailleurs, il est tout à fait possible d'apporter une collation que vous pourrez consommer avant ou après la dialyse (en dehors des séances de dialyse).

Wifi :
L'établissement est équipé d'un système wifi. Il vous est donc possible d'utiliser votre propre matériel pour accéder à internet. Dans votre unité, demandez au personnel soignant le formulaire de demande d'accès, à remettre complété et signé avec la charte de bon usage des ressources informatiques. Vous recevrez ensuite sur site ou par mail, vos codes d'accès.

Télévision :
Une télévision individuelle est à votre disposition. Des casques-écouteurs individuels sont intégrés à la télévision afin de préserver la tranquillité des autres patients.

Téléphone portable :
Le téléphone portable est susceptible d'interférer avec le générateur de dialyse, son usage n'est pas recommandé. En cas d'utilisation, pour éviter d'incommoder les autres patients, il est demandé de bien vouloir mettre le téléphone en mode silencieux pendant les séances de dialyse.

Consignes de sécurité :
- La conduite à suivre en cas d'incendie est rappelée sur un panneau d'affichage, ainsi que dans un registre de sécurité mis à votre disposition dans chaque bâtiment. Nous vous rappelons qu'en cas d'urgence, la déconnexion du générateur de dialyse s'effectue de façon très rapide.
- Le dispositif Vigipirate est fixé au niveau « Sécurité renforcée – risque attentat » sur l'ensemble du territoire. En conséquence nous invitons nos patients, nos partenaires et nos équipes à être « attentifs ensemble », pour la sécurité de tous :

- Soyez toujours munis d'une pièce d'identité.
- Veillez à la fermeture, après votre passage, des accès sécurisés par digicode ou interphone.
- Ne laissez pas vos affaires personnelles sans surveillance.
- Signalez tout objet suspect ou comportement anormal au sein et aux abords de l'établissement.
- N'aidez pas une personne inconnue à accéder au site.

Pour signaler une situation anormale ou inhabituelle concernant la sécurité, nous vous invitons à vous rapprocher des équipes du site. En cas d'urgence, appelez les forces de sécurité intérieure au 17 ou 112.

Plus d'informations sur :

www.gouvernement.fr/risques

Respect mutuel et vie en collectivité

Les consultations et la dialyse en unité vous amènent à côtoyer fréquemment les mêmes personnes, qu'il s'agisse de patients dialysés ou des professionnels. Pour le bien de tous, la courtoisie et le respect mutuel sont indispensables.

Risques encourus en cas d'agression :
Le Code Pénal prévoit l'aggravation systématique des peines en cas d'injures, menaces et violences perpétrées volontairement à l'encontre des professionnels de santé dans l'exercice de leurs fonctions :
- Destruction, dégradation d'un bien : 2 ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende ;
- Violences physiques et verbales, vol, menaces : 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

Visites :
Les visites sont interdites sauf autorisation à titre exceptionnel du médecin référent de l'unité et après accord des autres patients présents dans la salle de dialyse.

Confidentialité :
Afin de préserver la confidentialité au sein de l'établissement, nous vous demandons la plus grande discrétion quant aux informations dont vous pourriez avoir connaissance dans le cadre de votre prise en charge.

Hygiène :
Le traitement de suppléance impose pour votre sécurité le respect de règles d'hygiène importantes y compris certaines à appliquer tant sur la tenue que sur les pratiques notamment le lavage des mains à l'arrivée comme au départ. Ces mesures sont indispensables pour prévenir les risques d'infection. Dans la mesure du possible, la tenue vestimentaire sera :
- adaptée à la séance de dialyse,
- réservée si possible, à la dialyse et entretenue.

CHIFFRES CLÉS ET INDICATEURS QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS

Chiffres clés

- Près de **500 salariés**
- **100 professionnels libéraux**
- **22 unités de traitement** en Occitanie
- **50 ans d'expérience**
- **230 patients installés à domicile**
- **170 000 séances** de dialyse réalisées par an
- **40% des patients en insuffisance rénale chronique** en Languedoc-Roussillon
- **86% des patients satisfaits ou très satisfaits en 2021**

Niveau de qualité de la Fondation Charles Mion - AIDER Santé

Suite à la dernière visite de certification menée par les experts de la Haute Autorité de Santé (fin 2016), l'établissement reste certifié A, sans recommandations. Les rapports de Certification sont consultables sur le site de la Haute Autorité de Santé (www.has-sante.fr), sur le site www.scopesante.fr et sur le site www.aidersante.com.
Par ailleurs, la Fondation Charles Mion - AIDER Santé a bénéficié en 2018, 2019 et 2020 de la dotation liée à l'Incitation Financière pour l'Amélioration de la Qualité (IFAQ), programme national visant à "récompenser" les établissements les mieux "côtés" sur la base des indicateurs qualité recueillis.

Résultats des Indicateurs Qualité et Sécurité des Soins

Selon les critères développés par la Haute Autorité de Santé auxquels tous les établissements doivent répondre, la Fondation Charles Mion - AIDER Santé dispose des niveaux de certification qualité ci-dessous.

CERTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT — **A**
Date de la certification : juin 2017

L'établissement a été certifié sans réserves ni recommandations ; Son niveau de qualité est très satisfaisant sur les thématiques portées par la certification.

Droits des patients	A	Management de la qualité et des risques	A
Parcours des patients	A	Risque infectieux	A
Médicaments	A	Dossier patient	A

USAGE D'UN SERVICE DE MESSAGERIE SÉCURISÉE INTÉGRÉ A L'ESPACE DE CONFIANCE MS SANTE — **94%**
Taux des correspondants équipés d'une messagerie sécurisée et qui ont reçu au moins un document

ALIMENTATION DU DMP POUR LES PATIENTS DISPOSANT D'UN DMP LORS DE LEUR ADMISSION — **65%**
Taux de séjours pour lesquels le DMP a été alimenté par un document validé par la CME

PRÉVENTION DES INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS
Date des données : 2022

Indicateur de consommation de produits hydro-alcooliques : cet indicateur mesure la consommation de solutions hydroalcooliques, un marqueur indirect des bonnes pratiques d'hygiène des mains. Celles-ci diminuent les infections associées aux soins et la dissémination des bactéries résistantes aux antibiotiques. Seules les Unités de Dialyse Médicalisées (UDM) sont concernées par cet indicateur. Les Unités d'Auto Dialyse (UAD) ne sont pas concernées.

Hygiène des mains : UDM de Ganges	**136,5 %** (stable)
Hygiène des mains : UDM d'Alès 1	**131,8 %** (stable)
Hygiène des mains : Centre de dialyse d'Alès 2	**107,3 %** (en progrès)
Hygiène des mains : UDM de Clermont l'Hérault	**94,0 %** (en progrès)
Hygiène des mains : UDM de Nîmes	**92,6 %** (stable)
Hygiène des mains : UDM de Carcassonne	**86,8 %** (stable)
Hygiène des mains : UDM de Montpellier	**84,9 %** (stable)
Hygiène des mains : UDM de Millau	**80,2 %** (en progrès)
Hygiène des mains : UDM de Marvejols	**51,2 %** (en baisse)

Répartition nationale des établissements par niveau

Contacts

Tél : 0800 970 500
E-mail* : . . . . . contact@aidersante.com

Secrétariat services Soins de support : 04 30 71 11 85
(Social - Diététique - Psychologie)

**Merci de ne pas envoyer d'informations médicales sur cette adresse email.*

Secrétariats médicaux - Antennes médicales

Alès Site 1 : 04 30 68 13 20
Alès Site 2 : 04 30 68 13 83
Carcassonne : 04 30 73 10 13
(Carcassonne, Limoux, Trèbes)
Lozère :
Marvejols :. 04 30 77 10 02
Mende 04 30 43 00 15
Millau :. 05 65 58 45 70
Narbonne :. 04 30 78 19 66

Montpellier : 04 30 78 18 68
(Bédarieux, Bouzigues, Clermont-l'Hérault, Ganges, Grabels, Montpellier)
Nîmes : 04 30 81 13 20
Perpignan : 04 30 82 16 24
(Elne, Font-Romeu, Le Boulou, Perpignan)
Saint-Jean-de-Védas :. 04 34 11 43 27
Villeneuve-les-Béziers :. 04 67 26 76 82

Traitement à domicile

Coordination Domicile : 04 30 71 12 04
Service Pharmacie : 04 30 78 19 28

Commission des Usagers

Président de la CDU :
Mme Anne-Valérie **BOULET**
(Directrice Générale de la Fondation Charles Mion - AIDER Santé)

Vice-Président de la CDU :
M. Christian **DANIS** (Représentant des Usagers)

Deux médiateurs :
Médiateur médecin:
Dr Estelle **RICARD** (médecin néphrologue)
Médiateur non médecin :
Mme Karine **GRANET** (Directrice de la Gestion des Parcours de Soins)

Deux suppléants :
Suppléant médecin :
Dr Jean-Yves **BOSC** (médecin néphrologue)
Suppléant non médecin :
Mme Corinne **LEVY** (Responsable pôle Admissions Soins de Support)

Responsable Qualité :
Mme Audrey **ECHKINAZI**

Président de la Conférence Médicale :
Dr Lotfi **CHALABI** (médecin néphrologue)

Assistante sociale :
Mme Corinne **LEVY**

Psychologue :
Mme Sophie **LANDRON**

Secrétaire de la CDU :
Mme Lydie **HABRAN**

Représentants des Usagers :
Monsieur Christian DANIS : 06 09 88 79 48
Monsieur Francis BERDAH : 06 58 81 61 40
Madame Annie MORIN : 06 16 91 00 91
Monsieur Joseph BRUNDU : 06 61 21 98 80

Permanence téléphonique CDU
(de 9h00 à 12h00 du lundi au vendredi)
Tél. 04 30 71 12 07

Associations de patients

France Rein
37 bis rue du Général de Gaulle
31600 SEYSSES

07 83 12 92 24
midipyrenees@francerein.org
www.francerein.org

Renaloo
48 Rue Eugène Oudiné
75013 PARIS

www.renaloo.com

France Assos Santé Occitanie
10 chemin du Raisin
31050 TOULOUSE cedex 9

05 34 30 24 35
occitanie@france-assos-sante.org
www.occitanie.france-assos-sante.org

- A HÉRAULT
- B GARD
- C LOZÈRE
- D AUDE
- E PYRÉNÉES-ORIENTALES
- F SUD AVEYRON

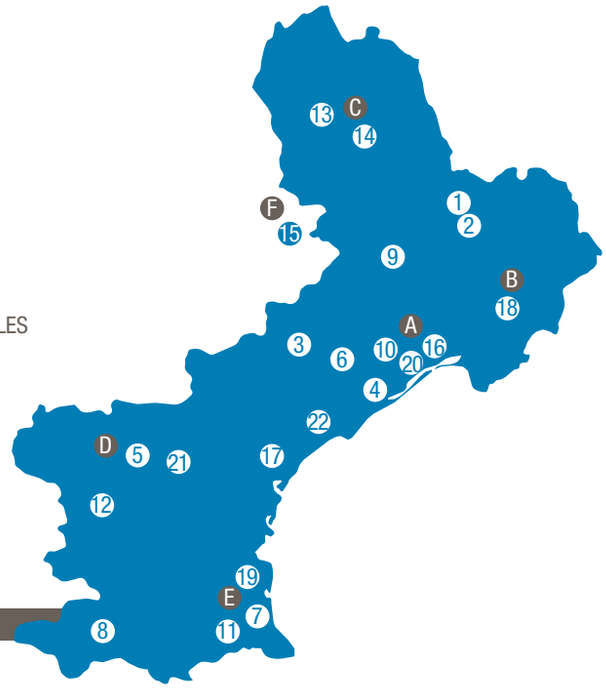

LES PRINCIPAUX SITES DE LA FONDATION CHARLES MION - AIDER SANTÉ :

1 Site d'Alès Site 1
414, chemin des Potences
30100 Alès
Secrétariat Médical : 04 30 68 13 20

2 Site d'Alès Site 2
Site du C.H. Ales Cévennes
811 Avenue du Dr Jean Goubert
30100 ALES
Secrétariat Médical : 04 30 68 13 83

3 Site de Bédarieux
Ecoparc Phoros
Route de Saint-Pons
34600 Bédarieux
Accueil : 04 30 78 18 68

4 Site de Bouzigues
28 bis, av. Alfred Bouat
34140 Bouzigues
Accueil : 04 30 78 18 68

5 Site de Carcassonne
1060, chemin de la Madeleine
11000 Carcassonne
Secrétariat Médical : 04 30 73 10 13

6 Site de Clermont l'Hérault
Site du C.H. de Clermont l'Hérault
Cours de la Chicane
34800 Clermont l'Hérault
Accueil : 04 30 78 18 68

7 Site d'Elne
22, Av. Paul Reigt
66200 Elne
Secrétariat Médical : 04 30 82 16 24

8 Site de Font-Romeu
12 bis, rue de la Liberté
66120 Font-Romeu
Secrétariat Médical : 04 30 82 16 24

9 Site de Ganges
Site de la Polyclinique Saint Louis
Place Joseph Boudouresque
34190 Ganges
Accueil : 04 30 78 18 68

10 Site de Grabels
805, rue de la Valsière
34790 Grabels
Accueil : 04 30 78 18 68

11 Site du Boulou
Immeuble Autoport
RD 115 - BP 79
66161 Le Boulou
Secrétariat Médical : 04 30 82 16 24

12 Site de Limoux
Site du C.H. Limoux-Quillan
Rue de la Madeleine
11300 Limoux
Secrétariat Médical : 04 30 73 10 13

13 Site de Marvejols
Site de l'Hôpital Lozère
Site du Gévaudan
Chemin Jean Fontugne
48100 Marvejols
Secrétariat Médical : 04 30 77 10 02

14 Site de Mende
Site de l'Hôpital Lozère
Site de Mende
Av. du 8 Mai 1945
48001 Mende
Secrétariat Médical : 04 30 43 00 15

15 Site de Millau
907, Rue de Naulas
12100 Millau
Secrétariat Médical : 05 65 58 45 70

16 Site de Montpellier
Clinique Jacques Mirouze
Site du C.H.U Lapeyronie
191, Avenue Doyen Gaston Giraud
34295 Montpellier Cedex 5
Accueil : 04 30 78 18 68

17 Site de Narbonne
1 rue du commerce
11100 Narbonne
Secrétariat Médical : 04 30 78 19 66

18 Site de Nîmes
Site du C.H.U Caremeau
Place du Pr. Robert Debré
30029 Nîmes Cedex 9
Secrétariat Médical : 04 30 81 13 20

19 Site de Perpignan
Site du C.H. de perpignan
20 avenue du Languedoc - BP 49954
66046 Perpignan Cedex 9
Secrétariat Médical : 04 30 82 16 24

20 Site de Saint-Jean-de-Védas
Clinique Saint-Jean - Sud de France
1 Rond-Point de l'Europe
34430 Saint-Jean-de-Védas
Secrétariat Médical : 04 34 11 43 27

21 Site de Trèbes
Chemin de Fonties d'Aude
11800 Trèbes
Secrétariat Médical : 04 30 73 10 13

22 Site de Villeneuve les Béziers
Résidence les Jardins de Canalet
Rue Louis Dardé
34420 Villeneuve-les-Béziers
Secrétariat Médical : 04 67 26 76 82

FONDATION Charles Mion
AIDER SANTÉ
LES CLINIQUES DES MALADIES RÉNALES
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Siège Social : 787, rue de la Valsière 34790 Grabels
Tél. : 04 30 78 19 27 - Fax : 04 11 93 20 45
Email : contact@aidersante.com (réservé aux informations non médicales) - www.aidersante.com

Adhérent FEHAP